

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° N 2015-27 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 portant fin de fonctions à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530713S

Le président de l'établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'établissement français du sang n° N 2014-14 en date du 28 octobre 2014 renouvelant M. Thierry SCHNEIDER dans ses fonctions de directeur de l'ETS Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire exercées par M. Thierry SCHNEIDER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

#### Article 2

La décision n° DS 2014-44 du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir et de signature à l'Établissement français du sang est abrogée à compter de la même date.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS